Rapport annuel d'activité de gestion des cours d'eau Année 2018

I - RAPPEL DES MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS EN 2018 ET DU CONTEXTE D'INTERVENTION

1. Moyens humains

Le Syndicat des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline a décidé, par délibération du 26 juin 2006, de créer un poste d'Agent des Services Techniques et de recruter, à compter du 24 juillet 2006, en tant que Technicien Rivière, M. Julien LALOUBEYRE, auteur du présent rapport. Le technicien a été titularisé le 1er octobre de l'année 2007.

2. Moyens techniques

Le Syndicat dispose d'un véhicule tout terrain

Pour ce qui est du matériel courant, voici l'inventaire des différents outils et accessoires :

- Appareil photo numérique
- Ordinateur portable
- Housse, 2 cartes mémoires, cordon, chargeur batterie
- Vidéo projecteur
- Téléphone Portable
- Appareil GPS
- Cartes IGN
- Valise d'analyse d'eau (multi paramètres)
- Tronçonneuse + élagueuse (clé, tournevis, limes)
- Débroussailleuse
- Casque de protection, paire de lunettes
- Vêtements (gilet de sécurité, bottes de sécurité, Wadders, pantalon et veste de bûcheronnage)
- Treuil, câble, poulie
- Harnais, cordes, 3 mousquetons, 1 huit, poulie
- Gants de travail, gants étanches
- Caisse à outils (voiture) : 1 tenaille, 1 clef à griffe, 1 massette, 1 truelle, 1 sécateur, 1 griffe, 1 coupe branche
- Lampe torche (Chargeur, sangles, raccords allume cigare)
- Bidons (huile 2 temps, lave glace) et un bidon de 10 l pour le mélange
- Nettoyeur haute pression (2 raccords, 1 tuyau)
- Pompe à graisse, 2 pinceaux, 1 fonds de pot de graisse (5 kg)
- Bombe de peinture / bombe de graisse
- Serpette, raclette de jardin, pelle, croissant, seau,
- Scie,
- Barre à mine
- Décamètre
- Systèmes de sécurité pour l'ouvrage du Despartins (2 systèmes, 2 cadenas, 2 clavettes pour fixer les axes de transmissions des pelles)

- Pharmacie de voiture
- 3 manivelles
- 1 tronçonneuse pour les ouvrages hydrauliques
- 1 canoë (deux gilets, une pagaie)
- 1 treuil sur le 4x4
- Trousseau de clefs : L200 (4*4), Syndicat x 3 (entrée principale, sortie par la cour, porte intermédiaire), local technique de l'annexe, portail de l'annexe, cadenas de la petite pelle d'Issan
- 2 clefs du système de sécurité du Despartins (en place sur les cadenas)

3. Contexte d'intervention

Le Syndicat a décidé de se réengager dans un programme pluriannuel de restauration et d'aménagement de son réseau hydraulique, opération Déclarée d'Intérêt Général qui a été validée par arrêté préfectoral du 5 avril 2017.

Cette opération, dans la continuité de la démarche de gestion intégrée du Syndicat, succède à une étude préalable à l'aménagement des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline (réalisée par le même bureau d'étude que la DIG (EAUMEGA).

Le Syndicat a aussi réalisé une étude de Danger sur sa partie nord (de Ludon à Margaux) avec la réalisation d'une étude complémentaire pour la réalisation d'une digue à Issan.

II- BILAN D'EXECUTION DES MISSIONS

1. Suivi annuel de l'état des cours d'eau

➢ Début d'année 2018, je me suis retrouvé confronté à une problématique assez inquiétante sur le ruisseau du Hontiques. En tête de bassin versant, une buse sous la voix ferrée (Bordeaux-Soulac) obstrue considérablement l'écoulement naturel du cours d'eau. Malgré plusieurs courriers et réunions avec RFF, la Mairie et le Syndicat, aucune solution pérenne n'avait encore été trouvée. L'ensemble des traversés de cours d'eau, ruisseaux ou fossés sous la voix ferrée est bien souvent surdimensionné et, pour la plupart, ce sont des dallol-béton ; à cet endroit, il s'agit simplement une buse béton de 300.

Le Syndicat a donc décidé de prendre les choses en main avec l'aide de la commune de Margaux et du Premier Adjoint (M. Moreau). Nous avons pris la décision de réaliser des travaux de prolongement de la buse avec une tête de pont car les berges de la voix ferrée s'éboulaient dans le ruisseau du Hontiques. Ce dernier se trouve obstrué, ce qui entraine une montée des eaux côté amont de la voix ferrée où se trouvent plusieurs maisons qui sont, par conséquent, inondées lors de fortes pluies.

Nous avons lancé un programme de travaux sur la partie aval du ruisseau, dans le secteur du marais de Cantenac. Ces travaux consistent à réaliser des enlèvements d'alluvions dans la partie marais qui est soumise à marée. Pour cela, nous avons réalisé un dossier de déclaration car nous restons sur des volumes inférieurs à 3 000 m^3. Le but est de restituer le lit mineur, par conséquent les curages ne se feront que sur la partie centrale du cours d'eau. Ce dernier s'élargit d'année en année rendant l'accès compliqué. Lors du dépôt du dossier auprès des services de l'Etat, l'AFB a été missionnée afin de se rendre sur place pour constater les besoins de ces curages.

A l'aide d'un petit bâton, ils ont sondé les accotements du cours d'eau et ont parcouru le linéaire où le Syndicat souhaite faire les travaux.

Une réponse a été envoyée au Syndicat ; en voici un extrait :

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

Objet de la déclaration Le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline (SMBVAM), ci-après désigné « le pétitionnaire », est autorisé, en application de l'article L.214-3 du code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants, à réaliser des travaux d'enlèvement d'alluvions sur le cours d'eau du Hontiques, sur la commune de Margaux-Cantenac. Ces travaux entrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.
La rubrique définie au tableau de l'article R.214-1 du code de l'environnement concernée par cette opération est la suivante :
Rubrique Intitulé Volume de l'opération Régime 3.2.1.0
Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L.215-14 réalisé par le propriétaire riverain, des dragages visés à la rubrique 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2.1.5.0, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année : 1° Supérieur à 2 000 m3 (A) ; 2° Inférieur ou égal à 2 000 m3 dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1 (A) ; 3° Inférieur ou égal à 2 000 m3 dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1 (D). Enlèvement d'un volume inférieur à 2 000 m3 de sédiments dont la teneur est inférieure au seuil S1 Déclaration

ARTICLE 2 :
Prescriptions générales Le pétitionnaire doit respecter les prescriptions générales définies par l'arrêté ministériel du 30/05/2008, fixant les prescriptions générales applicables aux opérations d'entretien de cours d'eau ou canaux soumis à autorisation ou déclaration. L'arrêté ministériel du 30/05/2008 est joint en annexe 1 du présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 3 :
Prescriptions spécifiques L'enlèvement de sédiments sur le cours d'eau du Hontiques n'est autorisé que sur le tronçon délimité par les points amont et aval dont les coordonnées, exprimées en Lambert 93, sont indiquées ci-dessous : – limite amont : X = 411 904 ; Y = 6 442 348 ; – limite aval : X = 412 704 ; Y = 6 442 860. Le tronçon sur lequel les travaux sont autorisés est représenté sur la carte jointe en annexe 2 du présent arrêté.
Sur la carte, nous pouvons voir le tracé en vert qui représente la zone de curage souhaitée par la police de l'eau. Cela correspond au cœur du marais. Pourtant, le marais souffre de problème de réessuyage. Je ne pense pas que la solution soit d'approfondir le cœur du marais mais bien de faciliter son écoulement. Il est donc primordial de curer la partie aval du marais qui se trouve sur le bourrelet alluvionnaire. En effet, c'est sur cette zone que l'on retrouve la jonction entre les eaux de Garonne et les eaux du ruisseau.
Par conséquent, j'ai fait faire un profil en long, afin d'identifier la problématique et surtout de donner une réponse étayée sur le fait que le curage, aussi minime soit-il, doit être réalisé sur l'intégralité du linéaire.
Grâce à ce relevé, j'ai pu constater des désordres sur des ouvrages et des seuils, notamment celui de la RD.

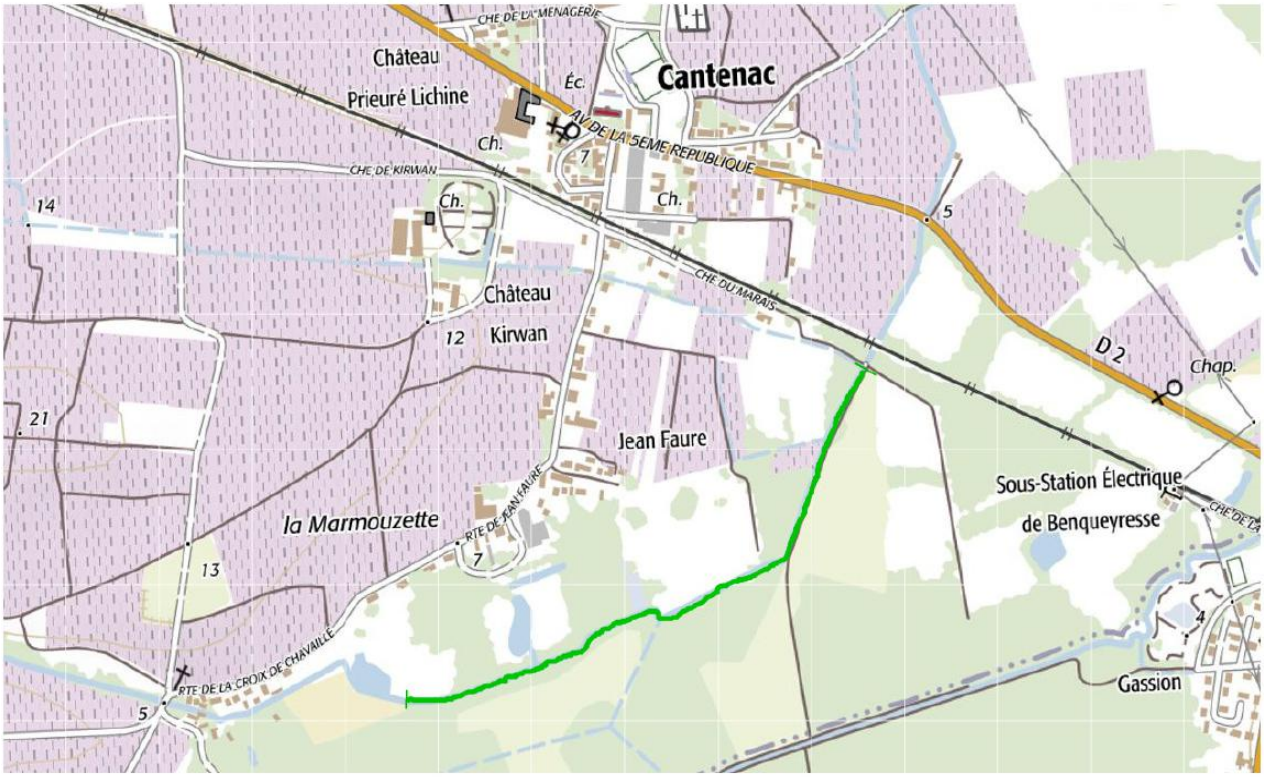
CHE DE LA MENAGERIE
Château
Prieuré Lichine
Éc.
Cantenac
AV DE LA 5EME REPUBLIQUE
Ch.
CHE DE KIRWAN
Ch.
Ch.
14
5
CHE DU MARAIS
Château
12
Kirwan
D 2
Chap.
21
Jean Faure
Sous-Station Électrique
de Benqueyresse
la Marmouzette
RTE DE JEAN FAURE
7
13
4
RTE DE LA CROIX DE CHAVAILLE
Gassion
5
Tronçon du cours d'eau sur lequel l'enlèvement d'alluvions est autorisé

Quelques photos de la zone de travaux

Pont départemental dont le radier a été rehaussé de l'ordre de 20cm

Il est donc important de s'occupé rapidement des seuils d'ouvrage qui nous pose des problèmes d'écoulement mais aussi pour la remontée de poisson migrateurs. Des échanges ont eu lieux avec le service des ouvrages d'art du Département et une réflexion est engagée pour un éventuel arasement du radier.

Interventions dans la zone de marais de Ludon Médoc

Depuis plusieurs années, j'essaie de travailler sur la zone humide du marais de Ludon, sans parvenir à instaurer une gestion ou réaliser des travaux.

Petit résumé : le cœur du marais de Ludon, zone de 150 hectares, appartient à la commune de Ludon. Environ 50 hectares sont en maïsiculture et les 100 autres sont en prairies.

Pendant environ 20 ans, aucune intervention n'a été réalisée (réfection d'ouvrage, gestion hydraulique, maintien en zone humide...).

En 2010/2011, le Syndicat est approché par le Département car il est à la recherche de zones humides dégradées afin de réaliser une zone de compensation du fait de la destruction de zones humides sur les communes de Parempuyre et Ludon, lors de l'élargissement du Chemin Labarde. Nous trouvons la démarche intéressante et nous lançons le projet : des études et des relevé sont réalisés par un bureau d'étude mandaté par le Conseil Départemental. Mais il faudra attendre 2018 pour voir la convention tripartite entre la commune, le Département et le Syndicat de bassins versants être signée par ces 3 partenaires.

Cette convention va permettre au Syndicat d'engager des travaux de remise en état du marais et ainsi permettre à la zone humide de se régénérer. Pourquoi?? Du fait du non entretien des jalles et canaux ou même "rouillote", l'alimentation en eaux y est difficile. Les cultures dans la partie la plus basse du marais ne facilitent pas la gestion de l'eau. Les agriculteurs ouvrent régulièrement la vanne de vidange à partir du mois de mars pour que le marais se ressuie et ainsi pouvoir semer le maïs au mois de mai. Suivant l'année et la

pluviométrie, ils leur arrivent de semer 3 ou 4 fois car le maïs se retrouve noyé. Mais, grâce au partenariat avec le Département et à la compensation, la culture du maïs va être arrêtée au profit de zone naturelle enherbée.

Mais suite à la convention et au partenariat avec le Département, les cultures du maïs vont être arrêtées, afin de mettre en place la compensation, par la réalisation de zones naturelle humide enherbées.

Zone en maïsiculture

Cette zone est gérée par un ouvrage. Celui-ci avait été découpé afin de maintenir un niveau moins haut dans la jalle pour favoriser la culture du maïs. Le souci est que le niveau de jalle se trouvait abaissé d'environ 20 cm ; l'eau n'était plus affleurante à la berge. Cela a entrainé différentes problématiques : une érosion des berges par les ragondins et un maintien hydrométrique des sols moins important.

Ci joint quelques photos des ouvrages dégradés :

Ouvrage de la jalle plate

Ouvrage de jonction fossé Nord - Trincade

Ouvrage de la jalle plate pour redistribuer les eaux de Garonne dans le marais

Les premiers travaux consisteront à remettre en état l'ouvrage de la jalle plate afin d'alimenter le marais en eaux pendant la période d'étiage, mais aussi en période hivernale pour permettre la remontée de poissons migrateurs.
Par la suite, il serait judicieux de mettre en place une gestion des niveaux d'eau et un règlement de l'eau afin de définir le mode de gestion le plus propice à la remise en zone humide de ce secteur. Cela ne sera pas simple, car les habitudes sont bien ancrées. Il va falloir expliquer l'intérêt de cette gestion.

Courant de l'année, j'ai contacté le Service Départemental des routes afin de faire un point avec eux concernant un délaissé de route qui borde le cours d'eau de l'Artigue. Il me pose soucis car ce tronçon d'environ 800m a été fortement artificialisé par des palplanches qui tiennent la berge, mais surtout l'ancienne route départementale. Des IPN traversent le cours d'eau et maintiennent les palplanches par des gros blocs de béton situés sur l'autre rive. Certains sont écroulés dans le ruisseau. Il me semblait judicieux d'avertir le Département et de voir ce qu'il était possible d'envisager pour la pérennité de l'aménagement et pour peut-être renaturer le cours d'eau.

On va réaliser un travail en partenariat avec ce service des routes, mais aussi avec la CATER, la commune, qui pourrait être intéressée pour valoriser une zone avec piste cyclable, et bien sûr le Syndicat de bassins versants qui voit un intérêt pour renaturer et ainsi replanter des arbres pour le bon état du cours d'eau. Il serait intéressant de diversifier l'écoulement, de mettre sur les abords des boudins d'hélophytes....

Voici ci joint un montage photo avant/après

Avant

Après

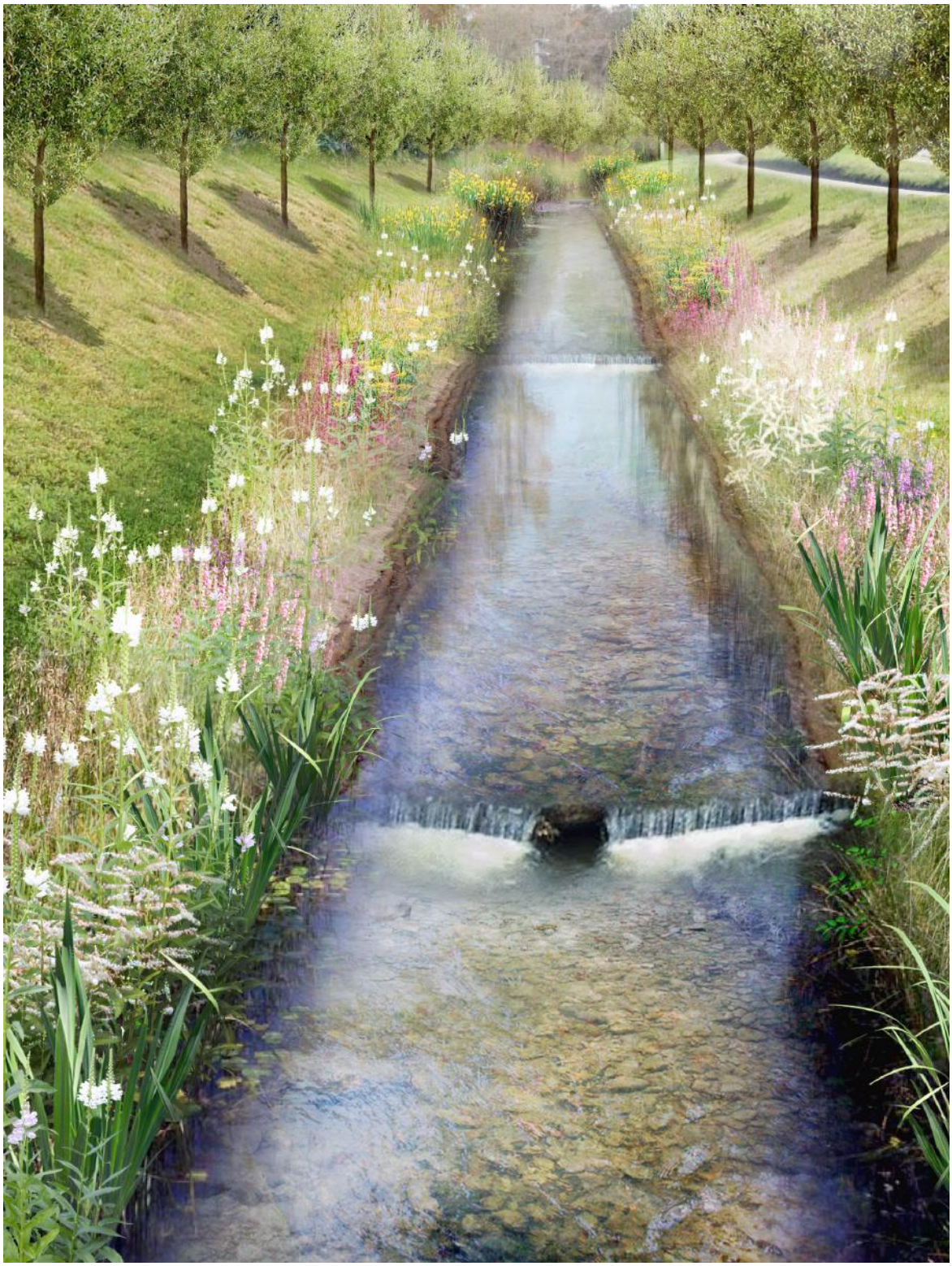

Comme chaque année, je me suis investi dans les JMZH en Médoc avec l'aide des Eco-acteurs en Médoc et des différents acteurs des zones humides. J'ai réalisé plusieurs visites des marais de Ludon Médoc sur 2 journées, grâce à un super partenariat avec le Château LA LAGUNE. En effet, le château LA LAGUNE a mis à disposition ses locaux mais aussi son personnel une aide financière non négligeable.

- 1ère journée - vendredi 25 janvier :

La matinée était consacrée à l'école élémentaire avec deux classes CM1 et CM2 de Ludon Médoc, qui se sont rendues au château à l'aide d'un bus mis à leur disposition par le château. L'accueil a était assuré par Madame FREY Caroline, propriétaire du château, et un petit déjeuné leur a été offert.

La matinée était scindée en 2 animations, une assurée dans la garenne du château et animé par la LPO et l'autre animation se déroule dans le marais de Ludon, assuré par mes soins et qui se situe sur la propriété du château La Lagune.
L'après-midi, nous avons reçu deux autres classes qui, cette fois, venaient de l'école élémentaire de Macau. Nous avons réalisé le même type d'animation et nous avons clôturé la journée par un goûté.

Nous avons organisé une 2ème journée mais cette fois ci avec l'accueil "grand public"
Toute la journée, un bus faisait des navettes entre le château et le marais où j'ai réalisé mon animation et présentation sur le rôle et les enjeux du marais.
Pendant ce temps, au château, se déroulaient des animations, des conférences et projections.
Une visite était assurée par mes soins tout au long de la journée ; le trajet entre le château et le marais était assuré par des navettes mises à disposition par le château.

Durant les mois de octobre à juin, lorsque les poissons migrateurs (civelles notamment) remontent, j'ouvre les vantelles destinées au prises d'eau d'environ 20 cm, laissant ainsi l'eau de Garonne aller et venir, afin de favoriser la « montaison » et d'améliorer la colonisation des différents cours d'eau.

Afin de faire des estimatifs des populations entrantes de civelles dans nos cours d'eau, l'association MIGADO vient réaliser des comptages sur notre bassin versant qui est d'ailleurs la zone test. Nous réalisons ces pêches sur les portes à flot du Despartins, environ deux fois par mois, à l'aide d'un cadre et d'un **filet chaussette.**

Une demi heure avant l'inversion du courant, nous arrivons sur l'ouvrage afin de préparer et d'installer le matériel. Nous relevons le filet toutes les 20 minutes afin de réaliser un comptage de civelles et un recensement de toutes les espèces péchées.

Je fais un suivi des vantelles en période hivernale afin de m'assurer de leur bonne ouverture car il est fréquent que des agriculteurs viennent les fermer ou les ouvrir quand bon leur semble au grand au détriment des autres utilisateurs. J'en profite aussi pour réaliser un entretien des ouvrages en les graissant ; cela permet un meilleur fonctionnement des mécanismes pour les beaux jours.

Pendant le mois de juin, avec l'association MIGADO, nous réalisons des pêches électriques afin d'avoir une estimation des populations de civelles que nous avons fait rentrer pendant l'hiver et aussi répertorier les obstacles aux franchissements piscicoles.

Pendant les périodes d'été, mes champs d'actions sont surtout liés aux marais et aux portes à flots afin de réguler le niveau des eaux. Lors de fortes marées, il est primordial de réaliser des « chasses d'eaux » afin de renouveler l'eau présente dans les canaux pour éviter une eutrophisation et une trop forte sédimentation. Etant donné que les pelles de retenues des eaux sont fermées, les eaux deviennent lentiques et tous les sédiments en suspension se déposent. Par la suite, je fais rentrer de l'eau dans ces mêmes canaux à marée montante afin de les réalimenter.

Au final, le temps passé sur le terrain pour la réalisation du suivi et du diagnostic de l'état des différents cours d'eau ainsi que pour leur entretien peut être estimé à environ 3 h par jour soit, pour l'année 2018, à 98 jours.

2. Suivi de la réalisation des travaux

2.1. Travaux réalisés dans le cadre de la D.I.G.

Restauration de la végétation

Aucuns travaux pour 2018

3. Contacts avec les partenaires

Le Syndicat est gestionnaire de plus de 32 kilomètres de digues et de berges de bord de Garonne, ce qui entraîne un suivi et un contrôle régulier afin s'assurer de leur bon état et de leur bon entretien. Pour cela, j'effectue des visites régulières plus des visites lors de gros coefficients, à marée haute, pour m'assurer qu'il n'y a pas des infiltrations ou trous de ragondin qui pourraient affaiblir la digue et, par la suite, la faire céder pendant une tempête ou crue.

Lors des marées basses, je retourne sur place afin de visualiser les problématiques constatées à marée haute.

Je suis aussi de surveillance lors d'alertes (orange ou rouge) envoyées par la Préfecture ou Météo France. Je parcours une grande partie du linéaire, surtout les secteurs à risques, afin de m'assurer que les digues résistent aux intempéries et de prévenir au plus vite, le cas échéant, les services et personnes concernés en cas de soucis majeurs (le Président, les élus, les Maires et la population concernée). Cela permet de diminuer le risque sur les biens et les personnes.

Pour rappel, je réalise des comptages de poissons migrateurs grâce à l'aide de l'association (MIGADO) au niveau des portes à flot et, par la suite, nous réalisons des pêches électriques sur l'amont des cours d'eau. Nous travaillons aussi en partenariat avec la fédération de pêche dans les zones de marais pour le brochet et sur les ouvrages à la mer.

Je fais appelle aussi à l'AFB lors de problématiques « cours d'eau » dues aux pollutions ou autres désordres. Ils sont là aussi pour des conseils avant dépôt de dossiers pour la réalisation de travaux en rivière. J'ai travaillé cette année sur le classement des cours d'eau ou fossés.

Le Syndicat fait parti de la zone concernée par le PAPI Estuaire, où nous avons beaucoup travaillé avec le SMIDDEST concernant les fiches PAPI, mais aussi lors de réunion de travail pour la réalisation de scénario.

Le Syndicat est une zone test pour identifier les zones humides en tète de bassin versant.

Nous réalisons beaucoup de réunion de travail avec la DDTM et DREAL afin de connaître les exigences de l'Etat pour la réalisation de dossiers avant travaux sur les digues.

Les partenaires sollicités lors de ces situations sont nombreux

SMIDDEST, DREAL, DDTM, Conseil Départemental de la Gironde (CATER), Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, CEPRI, MIGADO, Fédération des pécheurs, Agence de l'Eau Adour Garonne, ONEMA

4. Collaboration avec les services de l'Etat :

DDTM de la Gironde

Le Syndicat travaille den étroite collaboration avec la DDTM, car ce sont ses services qui délivrent les autorisations de travaux concernant le gros œuvre et notamment les travaux digues.
Ils instruisent aussi les dossiers financiers concernant le PAPI Estuaire.
Ces travaux sont soumis à de nombreuses réglementations et études préalables (PAPI, PSR, ETUDE DE DANGER, ETUDE GEO-TECH…)
Je travaille aussi sur les problématiques de remblais en zones humides avec eux et sur des dossiers de compensation zones humides.

DREAL

Un contrôle de la DREAL est réalisé sur le territoire du Syndicat de façon régulière ou lors des travaux afin de s'assurer de la bonne gestion des digues par le Syndicat.
L'intégralité des digues du territoire du Syndicat est classée par arrêté préfectoral.
Lors de réalisation d'étude telle que l'étude de danger, la DREAL fait partie du comité de pilotage afin de favoriser l'avancement de l'étude

Conseil Départemental de la Gironde

Je travaille en étroite relation avec la CATERZH, tout particulièrement pour des appuis techniques ou des conseils et aussi pour le suivi d'étude et le contrôle de travaux…
Le Conseil Départemental joue un grand rôle dans le financement de travaux, ce qui permet au Syndicat d'augmenter son volume de travaux.
Les services de la DAT assurent le suivi et le financement de subventions pour les travaux effectués sur les digues de bord de Garonne et des ouvrages de gestion des niveaux d'eau, le service des ouvrages d'art pour des problématique d'ouvrages d'art et seuils de pont.

AFB :

Lors de visites de terrain, je constate régulièrement des infractions sur les cours d'eau, les zones de marais ou le long du bord de Garonne. Je me tourne donc vers les services de l'ONEMA afin d'intervenir sur différents sites lors de pollution ou de remblais.
On travaille en collaboration sur la cartographie des cours d'eau.
Je les sollicite préalablement avant travaux afin d'avoir leurs avis sur les démarches administratives à réaliser, afin de gagner du temps lors du dépôt des dossiers.

Ce temps passé au relationnel avec l'ensemble des partenaires et acteurs n'est pas négligeable et reste incontournable car une bonne gestion passe avant tout par un bon contact. Le temps que j'estime avoir passé à cette mission est d'environ **57 jours**.

Par ailleurs, la partie administrative, la mise en place de dossiers, l'élaboration de documents techniques, les démarches administratives demandent aussi une présence au bureau. Le temps qui y est consacré peut être estimé à **32 jours**

DETAIL DES MISSIONS DE SUIVI	Nombre de jours
Réalisation de suivi et diagnostic de l'état des différents cours d'eau	98 jours
Accompagnement des travaux annuels d'entretien	33 jours
Contacts avec les partenaires	57 jours
Elaboration de documents techniques, démarches administratives…	32 jours
TOTAL	**220 jours**

III- NOTE DE SYNTHESE SUR L'ETAT DES COURS D'EAU

Marais de Parempuyre : il représente environ 20 kilomètres de canaux ; milieu riche et intéressant malgré une présence très marquée de l'agriculture.
Une problématique assez grave se pose au Syndicat, c'est la présence de 4 zones de pompage rien que sur le marais de Parempuyre. Cela pose de gros problème lors d'inondation, car ces zones de pompage sur inondent les autres secteurs. De plus, cela n'aide en rien à l'amélioration de la qualité de l'eau, hors cette dernière est l'un des enjeux du Syndicat.
La gestion d'eau en période estivale s'améliore grâce à une meilleure connaissance du terrain mais surtout des acteurs. J'arrive à anticiper la demande en eau et à résoudre les problèmes de façon rapide.
Depuis bientôt 5 ans Bordeaux Métropole a acquis une parcelle agricole de 90 hectares au lieu dit Olive. Après plusieurs années d'étude, le secteur est en grande partie enherbé, mais fonctionne toujours par système de pompage ; ce que je trouve un peu dommage.

L'Artigue : le Syndicat a réalisé' des travaux d'entretien de végétation en 2015, sur tout le chevelu de l'Artigue, à savoir l'ensemble des cours d'eau situés en amont de la D1(le Mautemps et le Courmatau). Une partie de ces cours d'eau passe sur l'amont du Pian Médoc puis sur la commune de Saint Aubin (qui est une nouvelle adhérente depuis le début de l'année 2013). La tête de bassin est intéressante car les cours d'eau passent uniquement dans un milieu forestier de pins et de feuillus (chênes, cépées d'aulnes, noisetiers…).

Sur la partie haute du Pian, au niveau du golf, nous rencontrons une grosse problématique puisque le cours d'eau est totalement dépourvu de végétation arbustive. Le cours d'eau a été modifié par les gestionnaires du golf. Le ruisseau est tel qu'ils peuvent y passer la tondeuse. La qualité de l'eau en traversant le golf est fortement dégradée par eutrophisation du milieu. Le Syndicat souhaite contacter le propriétaire afin de le sensibiliser sur une meilleure gestion et un meilleur entretien.

En 2016, nous avons réalisé des travaux d'entretien de végétation de la D1 à la D210. Cela faisait dix ans que le Syndicat n'avait pas réalisé des travaux sur ce secteur. Il était donc nécessaire d'intervenir. Sur ce secteur, on se retrouve confronté à une problématique liée à des parcours de VVT au milieu des bois et traversant la jalle, à plusieurs reprises, par la mise en place de passage à gué. Ces passages réalisés en palettes se retrouvent emportés lors de crue et cela pourrait avoir des conséquences graves.

Je m'inquiète fortement sur une nouvelle problématique qui refait surface, LE GRAND CONTOURNEMENT DU TAILLAN. Pour moi, ce projet est une vraie catastrophe écologique. Il va

détruire des milliers de mètre carré de zone humide en tête de bassin, un réservoir non négligeable qui permet de maintenir un débit réservé même en période sèche

La Laurina : Plusieurs pêches électriques ont été réalisées avec l'association MIGADO afin de voir l'évolution du nombre d'individus présents à chaque transect. Cela nous permet d'avoir une idée de la qualité des eaux ainsi que de la facilité de franchissement des différents ouvrages. De plus, la station d'épuration de la commune d'Arsac a été remise en état et aux normes, ce qui limitera sûrement des rejets indésirables.

J'ai pris contact avec le Château d'Arsac afin de voir avec eux les solutions à envisager afin d'araser les différents seuils qui empêchent la libre continuité écologique. Des aménagements ont été prévus dans la DIG. Sur l'ensemble du linéaire, ceux-ci sont prévus pour faciliter la migration des poissons et pour favoriser le transport de sédiments.

Concernant la partie du marais de Labarde traversée par la Laurina, je me retrouve face à une problématique d'ensablement de cette dernière. Pendant 40 ans la Laurina a été curée (dessableur) afin d'éviter un ensablement trop important de cette dernière. Aujourd'hui on se retrouve confronté à cet ensablement, et de ce fait, les affluents n'arrivent plus à s'écouler. Il est donc urgent de trouver une solution à long thermes. Pour cela, je prévois pour l'année 2018 la réalisation d'une étude hydrau-morphologique de la Laurina et de l'Esclause afin de trouver une solution pérenne à cette problématique.

Le Hontiques : pour ce cours d'eau, de gros problèmes se posent.
En effet, il traverse deux communes et différents châteaux viticoles, ce qui entraîne une mauvaise qualité des eaux.
Prenant sa source sur le haut de Margaux, le ruisseau sinue difficilement entre les différentes buses présentes sur son chemin. La variation des hauteurs et des grosseurs de buses entraîne un ralentissement du cours d'eau et une forte sédimentation.
De plus, ce cours d'eau est dépourvu de végétation arbustive ce qui favorise le développement de plantes aquatiques.
Le Syndicat a prévu, dans la nouvelle DIG, des travaux afin de remettre toutes ces buses à niveau et de reprofiler le ruisseau, ainsi qu'une campagne de replantation dans l'ensemble des secteurs dépourvus de végétation arbustive, afin d'éviter une prolifération de plantes aquatiques et une sédimentation trop rapide de celui-ci.
Il traverse aussi le marais le Cantenac qui, suite aux fortes pluies de l'hiver, s'est fortement dégradé. Les chemins d'accès et d'entretien ont disparu, en partie, du fait des ragondins Une remise en état du marais est à planifier, mais lors de relevé topographique

L'Esclause : petit ruisseau faisant partie du chevelu de la Laurina et rejoignant le marais de Labarde. Un entretien de végétation a été réalisé en 2012. Ce cours d'eau semble en bon état écologique, il présente un lit sableux à gravionneux. Ne traversant que des parties forestières, il ne semble pas touché par des pollutions. Cependant, les étangs au niveau du château Giscours présentent quelques problèmes concernant la remonte de poissons et provoque aussi une forte sédimentation au droit de l'ouvrage de l'étang. De plus depuis bientôt 2 ans, il est soumis a une problématique d'ensablement.

J'ai donc pris contact avec le château afin de faire un point sur l'ensemble des problématiques liées à une mauvaise gestion. Ma démarche a été plutôt bien perçu par les gérants du château, qui souhaite d'ailleurs, redynamisé le parc du château en lieu de balade. La gestion des étangs est donc un atout important pour valoriser le parc. Ce pendant la configuration actuel est plutôt néfaste à la bonne qualité des eaux du cours d'eau. J'ai donc soumis au château, la réalisation d'un aménagement qui nous permettrait de dissocier le cours d'eau des étangs, et ainsi de réaliser l'alimentation des étangs par un système de pompage. Les avantages sont l'effacement de l'ouvrage de régulation des eaux de l'étang, ce qui permettrait une continuité écologique du cours d'eau.

IV-PROPOSITION D'ORIENTATION POUR L'ACTIVITE DE L'ANNEE SUIVANTE

Pour 2019

- Visites régulières des ouvrages afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et qu'aucun embâcle ne gêne l'ouverture ou la fermeture des portes à flot.
- Gestion des vantelles de prises d'eau situées sur les portes à flots afin de permettre la libre circulation et favoriser ainsi la colonisation des ruisseaux par les poissons migrateurs (anguilles, flets, lamproies…)
- Visite des digues lorsque la végétation est au plus bas afin d'observer les trous de ragondins ou de lapins, éboulis, glissement, tassement de terrain…
- réalisation d'une étude de danger complémentaire pour la digue de Pachan Nord et de la digue d'Issan, réalisé par le bureau d'étude ARTELIA
- réalisation d'un PSR pour avoir les financements PAPI
- réalisation de consignes écrites
- mise en place de la GEMAPI (transfert de compétences...)
- réalisation d'une étude hydro-morpho
- Réalisation de pêches au filet avec l'association MIGADO afin de faire un estimatif des civelles remontant dans la Laurina et le Despartins
- Réalisation de boutures de saule (Salix Atrocinerea) afin de les replanter dans des secteurs dépourvus de végétation ou sur des secteurs touchés par l'érosion.
- Visite de l'ensemble des ouvrages présents sur le BV. Très peu d'ouvrages sont présents en tête de BV, mais se retrouvent en grand nombre dans les 3 marais (Labarde, Ludon, Parempuyre).
- Réunion de travail au tour de la problématique d'ensablement de la Laurina et de l'Esclause.
- Visite de l'ensemble des canaux des différents marais avec inventaire floristique et faunistique.
- relevé topographique du fond du ruisseau du Hontiques et calage des différentes buses
- Visite de l'ensemble des rivières et jalles du BV, inventaire des différents ponts, seuils, radiers, buses, clapets…
- Suivis de travaux d'entretien de la végétation
- Prise en charge d'un stagiaire
- Réalisation d'une étude faune flore en bord de cours d'eau, jalles et fossés

Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

- Entretien, graissage, peinture des différents ouvrages et portes à flots présent sur le BV.
- Réalisation de pêches électriques sur la Laurina et le Despartins afin de faire un estimatif des populations présentes et voir ainsi l'évolution de celle-ci sur plusieurs années.
- Surveillance des digues lors des grosses marées (équinoxes) ou lors de vents violents. Cela permet de voir les différents trous ou infiltrations présents au droit des digues.
- Présentation des travaux prévus au programme aux différents élus du BV, services de l'état et association (Fédération de pêche, MIGADO…).
- Manipulation des pelles et vantelles pour l'alimentation des jalles et canaux des différents marais.
- Vérification de la présence de cistude dans le marais de Labarde.
- Rencontre avec les propriétaires du marais de Labarde…
- Suivi des cours d'eau sur St Aubin, et suivi de travaux de restauration de la ripisylve.